

**COUPE REGIONALE
« FLOTTE COLLECTIVE »
2021-2022**

**ETAPE 2 : Sport Nautique de l'Ouest
Samedi 15 janvier 2022**

AVIS DE COURSE

- 1. AUTORITE ORGANISATRICE**
L'Autorité Organisatrice (AO) sera le Sport Nautique de l'Ouest, structure affiliée à la Fédération Française de Voile (FFVoile), en partenariat avec la Ligue de voile des Pays de la Loire.
- 2. LIEU DE L'ÉPREUVE**
L'épreuve « Coupe Régionale Flotte Collective – Etape 2 » aura lieu à Carquefou sur l'Erdre le samedi 15 janvier 2022.
- 3. GRADE DE L'ÉPREUVE**
Cette épreuve sera de niveau grade 5A. Elle est inscrite au calendrier FFVoile.
- 4. PROGRAMME PREVISIONNEL**
Programme prévisionnel :
 - (a) Ouverture du secrétariat de course au Sport Nautique de l'Ouest le samedi 15 janvier à 8H15.
 - (b) Confirmation des inscriptions de 8h30 à 9h15.
 - (c) Pesée des équipages de 8h30 à 9h15.
 - (d) Premier briefing pour les équipages à 9h30.
 - (e) L'heure du premier signal d'attention le samedi sera 10h30
 - (f) L'heure limite pour le dernier signal d'attention est : 17h00
- 5. BATEAUX ET VOILES**
 - 5.1 L'épreuve est une épreuve en « flotte collective » : les bateaux seront fournis par l'organisateur.
 - 5.2 L'épreuve sera courue sur des bateaux J22. 6 bateaux seront fournis
 - 5.3 Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : grand-voile, foc et spinnaker symétrique.
 - 5.4 Les bateaux seront tirés au sort au briefing et/ou à chaque phase de l'épreuve selon la décision du comité de course.

6. EQUIPAGES

- 6.1 Le nombre d'équipages sera limité à 12 pour cette étape.
- 6.2 L'équipage (barreur/barreuse inclus(e)) doit être constitué de **3 à 4** membres. Le poids total maximum de l'équipage, déterminé avant la première course, chaque membre d'équipage portant au minimum un short et un tee-shirt, ne doit pas excéder **262,5kg**.
- 6.3 Chaque équipage participera sous un « **nom d'équipage** » qu'il aura choisi et qu'il conservera pour l'ensemble des étapes de la Coupe Régionale (avec la possibilité de modifier tout ou partie de la composition de l'équipage d'une étape à l'autre).
- 6.4 Chaque équipage devra désigner un « **chef de bord** », représentant de l'équipage.
- 6.5 Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le Jury pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou toute autre solution.

7. DEMANDES D'INSCRIPTIONS

- 7.1 La date limite pour faire une demande d'inscription est : **le vendredi 17 décembre 2021**.
- 7.2 Si le nombre de demandes d'inscriptions est supérieur à 12, l'article 3.5 du Règlement de la Coupe Régionale Flotte Collective s'appliquera.
- 7.3 Les demandes d'inscriptions doivent être envoyées à l'AO en remplissant la fiche de demande d'inscription en annexe du présent avis de course, avant le 17 décembre.

8. INSCRIPTIONS

- 8.1 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs.
- 8.2 L'équipage sera admis après avoir rempli les formalités d'inscription, de pesée de l'équipage et après avoir payé les droits et dépôts de garantie. Tout paiement d'inscription sera effectué sur internet, après réception de la fiche de demande d'inscription, via un lien envoyé par le secrétariat du Sport Nautique de l'Ouest. La caution d'un montant de 1500€ devra être déposée par chèque au moment de la confirmation d'inscription.
- 8.3 Sous réserve des conditions sanitaires en vigueur au moment de l'épreuve, le pass sanitaire pourra être exigé.

9. Droits d'inscription :

Les droits d'inscription pour l'épreuve sont de 30€ par membre d'équipage, non remboursables ;
Ils doivent être réglés au plus tard le 17 décembre auprès du Club Organisateur : Sport Nautique de l'Ouest
Contacter Nilda L'Ermitte : info@snonantes.fr

10. Caution des dommages

- 10.1 (a) Une caution initiale de 1500€ devra être versée à l'inscription par chèque, sauf délai prolongé par l'AO. Cette caution est la valeur maximale qui pourra être payée par le chef de bord à chaque incident.
(b) Au cas où l'AO décide de prélever une partie de cette caution, il pourra être demandé au chef de bord de la rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre l'épreuve.
(c) Après l'épreuve, le solde des cautions sera rendu dans les 10 jours.
- 10.2 Assurance : L'AO conseille vivement aux chefs de bord de souscrire au **rachat de franchise FFVoile** via leur espace licencié.

11. REGLES

- 11.1 (a) L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les RCV.
(b) Les règles d'utilisation des bateaux (définies dans les IC) s'appliqueront et elles s'appliqueront également à tout entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
(c) L'épreuve se courra en arbitrage directe selon l'Annexe UF.
(d) les règlements fédéraux ainsi que le règlement de la Coupe Régionale Flotte Collective 2021-2022
(e) Le règlement intérieur du Sport Nautique de l'Ouest.

12. FORMAT DE L'EPREUVE

- 12.1 Le Format sera détaillé dans les IC de l'épreuve.
- 12.2 L'épreuve pourra être constituée de phases de poules (6 équipages par poule) suivies de Finales Rond Or et Argent.
- 12.3 L'AO peut changer le format si les conditions interdisent la réalisation du programme prévu.

13. PARCOURS

- 13.1 Les parcours seront des parcours construits de type banane avec bouée de dégagement, le détail sera précisé dans les IC.
- 13.2 La zone de course sera située sur le bassin de l'Erdre.

14. PUBLICITE

Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'AO, la Réglementation World Sailing 20.4.2 s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité fournie par l'AO.

15. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

19. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir plus d'information, veuillez contacter :
Nilda L'Ermitte
Sport Nautique de l'Ouest
info@snonantes.fr
02 40 50 81 51

FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION
 COUPE REGIONALE FLOTTE COLLECTIVE – ETAPE 2
 SNO – SAMEDI 15 JANVIER 2022

NOM DE L'EQUIPAGE :

CLUB REPRESENTE :

Coordonnées du Chef de bord :

Nom / Prénom : Courriel :

Adresse: Tel. :

Composition de l'équipage (3 à 4 membres)						
	Nom	Prénom	N° licence	Club	Adresse postale	Poids (réservé AO)
Chef de bord						
Equipier						
Equipier						
Equipier						
					Total	

Poids total maximum: 262,5 kg

Frais d'inscription **30 Euros / membre d'équipage** (somme totale à régler au plus tard le 17 décembre 2021)

Caution Matériel : **1 500 Euros** (au moment de la confirmation d'inscription)

L'AO conseille au chef de bord d'effectuer auprès de la FFVOILE, dans votre espace licencié, un rachat de franchise au prix de 46 € ; celle-ci vous permettra de couvrir les dégâts occasionnés à un tiers.

Signature du
Chef de bord :

Fiche d'inscription à adresser au plus tard **le vendredi 17 décembre** à :
 Nilda L'Ermitte (info@snonantes.fr)
 Et Thomas Romont (thomas.romont@free.fr)